

Intoxications au monoxyde de carbone : adoptez les bons réflexes

Inodore et incolore, le monoxyde de carbone peut être à l'origine d'intoxications mortelles. Avec la baisse des températures et dans un contexte de crise de l'énergie, l'Agence Régionale de Santé Occitanie rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir ces intoxications, première cause de mortalité par toxique en France.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. Incolore, inodore et très toxique, le CO est un gaz asphyxiant particulièrement dangereux car très difficile à détecter. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques. Une attention particulière doit être portée sur le bon usage des chauffages mobiles d'appoint à combustible et le non recours à des moyens de chauffage de fortune, qui sont particulièrement à risque.

Les bons réflexes pour prévenir ces intoxications

- ✓ Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ((Cet entretien est à la charge du locataire)
- ✓ Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- ✓ Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- ✓ Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employer que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- ✓ Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utilisez pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue,..

En collectivité, il convient d'être particulièrement attentif : les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

Que faire si on soupçonne une intoxication au monoxyde de carbone ?

Si vous vous situez dans un local avec un appareil fonctionnant avec une énergie combustible et que vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements, c'est peut-être une intoxication au monoxyde de carbone. Par ailleurs, si votre logement est équipé d'un détecteur de CO, l'alarme se déclenche pour vous avertir de la présence dans l'atmosphère de votre logement de CO à un taux assez élevé. Dans ces 2 cas :

- ✓ Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- ✓ Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- ✓ Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- ✓ Appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).
- ✓ Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.